
Politique de site en Alsace : Parution du décret d'association de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) à l'Université de Strasbourg

Le décret relatif à l'association de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) à l'Université de Strasbourg a été publié au journal officiel le mercredi 10 juin 2015.

L'ENGEES, premier établissement rattaché à l'Université de Strasbourg, travaille depuis 2007 avec ce dernier sur des projets communs par le biais de conventions. L'école est désormais associée à l'Université de Strasbourg, dans la dynamique de construction du site alsacien. Elle participe activement au travail en commun via les groupes de travail initiés par l'ensemble des établissements associés.

Le décret fixe les compétences partagées par l'ENGEES et l'Université de Strasbourg. Parmi elles :

- la formation initiale et continue ;
- la politique scientifique et la valorisation de la recherche ;
- la vie étudiante du site ;
- les relations internationales ;
- la communication ;
- les ressources pédagogiques.

En outre, le décret précise que l'ENGEES est membre de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France regroupant les établissements d'enseignement supérieur agricole relevant du Ministère de l'agriculture et des organismes de recherche publics.

A propos du site alsacien

La politique de site réunit l'Université de Strasbourg (Unistra), l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (Insa), la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU), l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (Ensas) et l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (Engees).

Elle constitue une avancée historique pour l'enseignement supérieur en Alsace. Fruit d'un travail intense et franc, elle traduit la volonté commune des six établissements associés de réunir leurs forces et leurs atouts respectifs pour :

- favoriser la réussite des étudiants, en leur offrant les moyens de valoriser leurs talents, de construire un parcours de formation conforme à leur projet, et leur permettre une insertion

professionnelle réussie grâce à une offre de formation plus lisible et complémentaire entre les établissements associés.

- définir une politique scientifique concertée pour valoriser le potentiel de recherche du site, et renforcer son attractivité globale.

Loin de créer une superstructure, la politique de site permet plus de proximités entre les enseignants, entre les étudiants, entre les personnels, entre les entreprises, et entre les collectivités. Elle est aussi un formidable outil qui permettra aux établissements associés de compter dans l'espace européen pour être plus efficaces dans la compétition internationale.

En savoir plus :

Décret n° 2015-637 du 8 juin 2015 portant association de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg à l'université de Strasbourg :

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030703302&dateTexte=&categorieLien=id>

Contact

fanny.genest@engees.unistra.fr

03 88 24 82 14

06 86 92 88 63



Université de Strasbourg
Université Haute-Alsace
Bibliothèque nationale et universitaire
Institut national de sciences appliquées de Strasbourg
École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg